

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES TRAITÉS NUMÉROTÉS (1871-1921)

Les traités numérotés, une série de onze traités signés entre le gouvernement canadien et divers groupes autochtones de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, visaient à faciliter l'expansion vers l'ouest et le développement du Canada. Ces traités, qui concernaient des Premières nations telles que les Cris, les Saulteux, les Dénés et les Pieds-Noirs, étaient motivés par la volonté du gouvernement d'acquérir des terres pour les colons, l'agriculture et l'extraction des ressources, en particulier pour la construction du chemin de fer.

En contrepartie, les peuples autochtones se sont vu promettre des terres réservées (réserves), une éducation, des soins de santé et une aide à l'agriculture, ainsi que le droit de chasser et de pêcher sur les terres cédées. Cependant, les traités ont entraîné la cession à grande échelle de territoires traditionnels, perturbant profondément les modes de vie autochtones en raison de la colonisation et du développement. En outre, de nombreuses promesses faites dans les traités n'ont pas été pleinement honorées par le gouvernement, ce qui a conduit à des attentes non satisfaites et à des difficultés importantes pour les communautés autochtones. Dans certains cas, le gouvernement a utilisé des tactiques coercitives, faisant pression sur les peuples autochtones ou les menaçant de famine ou d'intervention militaire s'ils refusaient de signer.

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES TRAITÉS ROBINSON (1850)

Les traités Robinson, en particulier les traités Robinson-Huron et Robinson-Supérieur signés en 1850, concernaient les peuples anishinaabe autour des lacs Huron et Supérieur. Ces traités, qui sont parmi les premiers à avoir mis de côté des terres en tant que réserves tout en cédant de vastes zones à la Couronne, étaient motivés par l'intention du gouvernement d'ouvrir des terres à l'exploitation minière et à la colonisation dans le nord de l'Ontario. Les dirigeants autochtones espéraient protéger leurs communautés de l'empiétement des colons et obtenir des avantages économiques.

En échange, ils ont obtenu des réserves, des versements annuels (rentes) et des droits de chasse et de pêche sur les terres cédées. Cependant, les traités ont entraîné la perte de vastes pans de territoires traditionnels, limitant les retombées économiques dans les réserves et augmentant la pression exercée sur les ressources naturelles en raison de l'empiétement des colons. La signature des traités Robinson a également donné lieu à des cas de coercition, c'est-à-dire que la menace de la perte des droits de chasse et de pêche était utilisée pour persuader les chefs autochtones d'accepter les modalités des traités.

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES TRAITÉS WILLIAMS (1923)

Les traités Williams, signés en 1923 entre le gouvernement canadien et les Premières nations du sud de l'Ontario, visaient à résoudre les questions foncières en suspens qui n'avaient pas été abordées dans les accords précédents. Le gouvernement cherchait à éliminer les revendications territoriales en vue de la colonisation et du développement, tandis que les dirigeants autochtones voulaient obtenir des compensations pour les terres qui avaient été prises en l'absence de traités en bonne et due forme.

En échange de la cession de leurs territoires traditionnels de chasse et de pêche, les peuples autochtones ont reçu une compensation financière et quelques terres de réserve. Cependant, ces traités ont entraîné des pertes importantes de terres disponibles pour les activités traditionnelles et l'expansion des communautés, ce qui a conduit à des litiges juridiques non résolus sur l'interprétation et la mise en œuvre des traités. Les communautés autochtones ont été confrontées à d'autres difficultés, car leurs droits en ce qui concerne leurs pratiques traditionnelles ont été réduits.

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES CESSIONS DE TERRES DU HAUT-CANADA (1781-1862)

Les cessions de terres du Haut-Canada englobent divers traités et accords fonciers conclus entre les Premières nations, notamment les Mississaugas et les Haudenosaunee, et la Couronne. Ces accords visaient à acquérir des terres pour les colons européens et le développement dans ce qui est aujourd'hui l'Ontario. Motivés par la volonté de la Couronne d'obtenir des terres pour la colonisation, l'agriculture, et à des fins militaires, les chefs autochtones espéraient obtenir des avantages économiques et protéger leurs communautés contre l'empiétement.

Cependant, ces traités ont entraîné la perte de vastes pans de territoires traditionnels, impliquant souvent des tactiques de négociation trompeuses ou coercitives employées par la Couronne. Les économies et les modes de vie traditionnels ont été profondément perturbés, car les Premières nations étaient souvent pressées de signer des accords sous peine de perdre l'accès à des ressources et à des débouchés commerciaux essentiels.

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ (1725-1779)

Les traités de paix et d'amitié, signés entre la Couronne britannique et divers peuples Mi'kmaq, Maliseet et Passamaquoddy dans ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et certaines régions du Québec, visaient principalement l'établissement de relations pacifiques et d'échanges commerciaux plutôt que la cession de terres. Ces traités, motivés par la volonté des Britanniques de former des alliances et de neutraliser les menaces potentielles des Premières nations durant les conflits coloniaux, garantissaient des relations pacifiques et des droits commerciaux aux peuples autochtones.

Cependant, bien qu'aucune terre n'ait été cédée, l'accroissement de la colonisation britannique a entraîné une perte de contrôle sur les territoires traditionnels, et des conflits sont survenus à propos de l'interprétation des traités, la Couronne ayant souvent omis de respecter pleinement les accords conclus. Les chefs autochtones ont conclu ces traités dans le but de maintenir leur souveraineté et de s'assurer des débouchés économiques.

Traités historiques

Vers le respect mutuel et la coopération

LES TRAITÉS DE PAIX ET DE NEUTRALITÉ (1701-1760)

Les traités de paix et de neutralité, des accords conclus entre la Couronne britannique et divers groupes autochtones, dont la Confédération des Haudenosaunee, visaient à établir la paix et la neutralité pendant les conflits européens, en particulier les guerres franco-indiennes. Motivés par la volonté des Britanniques d'assurer la paix et de neutraliser les groupes autochtones en tant qu'alliés potentiels des Français, ces traités reconnaissent la souveraineté et l'autonomie des Autochtones, favorisent le commerce et mettent fin aux hostilités.

Cependant, les traités ont eu pour effet d'accroître les pressions exercées par les Européens en matière d'empiétement et de colonisation, entraînant la perte d'avantages stratégiques et de terres traditionnelles à mesure que les puissances européennes renforçaient leur contrôle. Les dirigeants autochtones, qui cherchaient à protéger leurs communautés des ravages des conflits européens et à obtenir des avantages économiques, ont été confrontés à des défis constants à mesure que les colons ont continué à empiéter sur leurs terres et à s'emparer de leurs ressources.